

Questions et Réponses # 2

Pour DDP # 100017020

Q1) Notre entreprise voudrait participer au Volet 2 : Test de contenu Web, de produits d'apprentissage en ligne (HTML), de plateformes d'apprentissage et d'applications mobiles en mode natif (100017020).

Pourriez-vous indiquer si le travail à distance est permis pour cet approvisionnement?

R1) Oui, il incombe aux entreprises de suivre leur politique liée au travail à distance tant que le lieu de travail demeure au Canada.

Q2) Concernant le critère obligatoire C02 (Volet 2), nos factures n'incluent pas de détails tels que la description des normes et les critères de succès du « WCAG ». Est-ce que l'État accepterait des factures indiquant que le service était pour des tests de conformité d'accessibilité?

R2) Si les factures indiquent clairement qu'un minimum de 60 jours a été facturé pour réaliser des tests de conformité d'accessibilité sur des documents (*Word, PowerPoint, PDF*) au cours des deux (2) dernières années, elles seront acceptées.

Tous les autres termes et conditions restent les mêmes.